

Cher René

Nous sommes collectivement engagés auprès du combat pour la défense des services publics.

Jean-claude Chauvignat, Conseiller général Europe écologie-les verts, a été courageusement précurseur de la défense d'un hôpital public à Brive, et nous sommes tous solidaires de son engagement. Pourquoi, dans la logique de ce rapprochement contre-nature entre hôpital et clinique, ne pas installer UPS dans les locaux de la poste, des milices privées dans les commissariats, ou Aliburton dans les casernes?

La loi Bachelot, de par la centralisation étatique qu'elle implique par le biais de l' ARS, laisse un pouvoir au chef de l'état que l'on ne peut que dénoncer, à l'opposé de la nécessaire gestion territoriale de la santé, de la prévention, et du libre accès à tous pour une médecine de qualité. Elle tente d'imposer la privatisation d'un service public qui ne peut justement pas l'être.

Nous devons rappeler ici aux responsables politiques qui tentent de faire main-basse sur l'hôpital cette phrase du serment d'Hippocrate « Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me le demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire ».

Seule des assises régionales autour de la territorialisation de la santé permettront de garantir à toutes et tous un service public coordonné, efficace et gratuit. C'est un choix politique que nous assumons et que nous saurons défendre.

Marc Horvat, candidat sur le canton de Brive-centre.  
Europe écologie-les verts

Monsieur le Président du CDHPB, cher René Ripert, bonjour,

Les services publics sont le bien un et indivisible de la nation. Ils constituent le socle du modèle social français qui s'enracine dans les objectifs progressistes du programme du Conseil National de la Résistance.

L'école laïque, l'université, l'énergie (eau, électricité), l'information (haut débit, audio-visuel public), les transports publics pour les plus démunis, les services de l'Etat, et bien évidemment la santé,...ne sont pas des marchandises. Nous sommes d'accord pour dire que l'Homme doit être au coeur de la société, et non pas l'argent.

Citoyen candidat titulaire sous l'étiquette « Corrèze terre de gauche » sur le canton d'Eygurande, j'ai placé la défense des services publics au coeur de mon engagement dans la campagne. Vous trouverez en PJ, ma profession de foi qui en témoigne.

Sur la méthode, conscient que la défense des services publics est l'affaire de tous, j'ai tenu, faisant miennes et partageant les valeurs de la République sociale, juste, solidaire, écologique et pacifique que défend le Parti de Gauche - membre du Front de Gauche, à contribuer à sensibiliser l'opinion, en appelant à une démarche citoyenne.

Les réunions publiques sont autant de leviers indispensables dans cette contribution, pour (r)éveiller les consciences de nos concitoyennes et de nos concitoyens, afin de nous unir, toujours plus nombreux, dans un vaste mouvement populaire de transformation sociale, pour reconquérir notre bien commun que sont les services publics dans leur globalité, et la politique en matière de santé publique en particulier, pour redonner son sens à l'Humanité.

Vous m'interpellez sur mon positionnement vis à vis de mes concitoyen(ne)s, durant la campagne, s'agissant plus précisément du projet de rapprochement de l'hôpital public de Brive avec la clinique St Germain. Il s'agit là d'un déni de démocratie républicaine absolument condamnable. L'argent public n'a pas vocation à gaver

les actionnaires d'une politique de santé qui clive la France d'en haut et la France d'en bas.

Le partenariat public/privé a ses limites. La santé, je le répète, n'est pas une marchandise. L'argent public ne doit pas être dévié de l'intérêt général pour sauver une clinique privée : du conflit d'intérêt à la privatisation, le danger devient vite évident.

Pour défendre l'hôpital public, la solution réside dans le partenariat public/public, entre les CH de Brive, Tulle et Ussel, par exemple.

Quant à la loi HPST-Bachelot-Sarkozy, elle n'est pas moins inacceptable. Son abrogation est une question de santé républicaine. Je serai bien évidemment dans l'action le 2 avril prochain, contre la politique gouvernementale mise en place par les ARS.

J'espère avoir répondu à votre légitime attente sur ce que le Collectif de Défense de l'Hôpital Public de Brive est en droit d'exiger d'un candidat républicain attaché, comme je le suis, à l'hôpital public et au droit à la santé pour tous.

Mais aussi, je souhaite, à titre privé, remercier les personnels qui se dévouent, dans des conditions de travail et de rémunérations difficiles. Permettez-moi d'y ajouter mes sentiments les plus chaleureux pour les personnels d'oncologie en particulier (soignant, administratif et service), qui ont su si magnifiquement soigner mon épouse, tout en m'aidant dans l'exercice douloureux d'accompagnant, pour lequel j'étais loin d'imaginer la difficulté avant d'y être confronté. Je vous saurais gré, de bien vouloir leur transmettre toute notre gratitude (le mot est faible).

Avant cette épreuve, nous étions, par convictions politiques, attachés à l'hôpital public et à la Sécurité Sociale. Aujourd'hui, comment pourrait-il en être autrement ?

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exposer le motif de mon engagement dans ces élections cantonales. Bien entendu, devant tant d'adversité, cet engagement citoyen ne peut qu'être nécessairement durable.

Bien chaleureusement,

Freddy Descamps, candidat « Corrèze terre de gauche » - canton d'Eygurande

Bonjour,

Je viens répondre au courrier que vous m'avez adressé en tant que candidat aux prochaines élections cantonales sur le canton d'Uzerche.

Comme vous le savez, je fais partie du Collectif de Défense de l'Hôpital public de Brive.

Je réaffirme par ce courriel, mon opposition au rapprochement entre l'Hôpital Public de Brive et la Clinique St Germain. Je suis également opposé à la loi HPST dite Bachelot et je pense qu'il faut l'abroger au plus vite.

Sincères salutations.

Jean LAUBARY

Le rapprochement de la clinique St Germain et de l'Hôpital de BRIVE se fait dans le contexte de la loi Bachelot, Hôpital Patient Santé Territoire qui n'a comme ultime que de créer une médecine à 2 vitesses. La loi livrera l'Hôpital public aux requins financiers et autres actionnaires, augmentera les forfaits, les déremboursements, les dépassements d'honoraires et attaquera les fondements même de la Sécurité Sociale.

Les services publics relèvent du droit commun, de la solidarité, de l'intérêt général. Les droits à la santé et à l'autonomie, à l'éducation et à la formation, au logement et à l'alimentation, à l'accès à l'énergie et à l'eau, au transport et à la communication, doivent être soustraits des logiques marchandes et concurrentielles. Il

est nécessaire de rappeler que la santé n'est pas une marchandise mais un bien précieux que la société se doit de nous accorder de par la solidarité nationale.

Le service public est facteur de justice, de cohésion et de démocratie sociales. En ce sens, il est un sanctuaire qu'il nous faut protéger et développer, notamment dans nos territoires ruraux.

J'en serai l'un des fervents défenseurs et garants comme je l'ai toujours été jusqu'à présent.

Michel CHANCY  
Candidat Canton de Larche.

Norbert NEYRET  
Candidat « Corrèze Terre de Gauche »  
Canton de Malemort-sur-Corrèze  
à  
René RIPERT  
Président du Collectif de Défense  
De l'Hôpital Public de Brive la Gaillarde

Malemort, le 04 mars 2011

Monsieur RIPERT,

En tant que citoyen, je ne peux que m'opposer à ce projet dit de rapprochement entre l'hôpital public et une clinique privée et à la loi dite Bachelot. En tant qu' élu et que candidat, je garde le même avis.

Vous rappelez que votre collectif est composé entre autres de représentants du syndicat FSU et du parti politique PG auxquels j'appartiens. Par le biais de ce dernier, je suis informé des différentes évolutions de la lutte que vous menez contre ce projet.

Dans votre courrier, vous vous interrogez sur les prises de positions de certains élu(e)s qui ont des positions non-conformes aux souhaits des populations qu'ils sont censés représenter, du fait de leur appartenance à un parti politique ; j'ajouterai que certains ont également une position pour le moins nuancée du fait de leur appartenance à la majorité municipale de Brive.

Au-delà de l'hôpital public de Brive, la cause du service public est trop importante pour l'assujettir à des considérations électoralistes. Je ne peux que constater que depuis plusieurs années, l'hôpital public, la protection, les énergies et l'éducation sont devenus les nouveaux marchés livrés aux appétits du capitalisme. Tout comme vous je m'y oppose de toutes mes forces en tant que citoyens, que militant et en tant qu' élu.

Norbert NEYRET

Bonjour,

j'ai bien reçu ce jour, votre courrier me demandant de prendre position concernant le rapprochement Hôpital de Brive/ clinique saint Germain, bien que je ne sois que le suppléant dans l'élection cantonale de Brive Nord Ouest.

J'ai toujours oeuvré en tant que fonctionnaire territorial à la mairie de Brive pour la défense du service public par mes fonctions dans le passé de secrétaire général (fondateur) du Syndicat Autonome UNSA de la ville de Brive (de 1997 à 2002). Je suis toujours adhérent à ce syndicat.

A ce jour, je suis un des responsable en Corrèze de République Solidaire qui reflète ma vision gaulliste où l'homme avec un grand H doit être au centre de nos préoccupations quotidiennes; ce qui n'est pas le cas actuellement

Je suis contre ce rapprochement et contre cette loi.

J'espère ainsi avoir répondu à votre attente.

Bien cordialement OLIVIER BONNIE

Bonjour,

Votre initiative de questionnement des candidats participe d'une démarche citoyenne louable et légitime. En ce qui me concerne je tiens simplement à vous préciser que bien que je m'honore de mon engagement auprès de la politique départementale conduite par François Hollande, je n'adhère à aucun parti politique. Pour mémoire en 1998, Henri Roy et moi-même avons été les deux seuls conseillers généraux à refuser de voter les crédits de fonctionnement et d'investissement pour l'école privée et ce toutes tentatives confondues (PC, PS, UMP). Le projet de rapprochement qui vous mobilise est débattu en conseil de surveillance et c'est dans ce cadre que je veillerai "à mon petit niveau" à la bonne utilisation de l'argent public. Tout comme vous, en tant qu'électeur, je serai très attentif aux propositions des différents candidats concernant l'abrogation de la loi Hôpital-Patients-Santé-Territoire lors des prochaines législatives.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert Fronty.

**Annie Fernandez**  
Candidate Nouveau Centre

**Monsieur René Ripert**  
**Président**  
**Collectif de défense de l'hôpital public de Brive**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des élections Cantonales, vous avez sollicité les candidats afin de connaître leurs positions concernant le projet d'intégration de la Clinique Saint Germain dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Brive, voulu par Philippe NAUCHE.

Ma position, ainsi que celle de mon suppléant, a toujours été très claire. En effet, en tant que Conseillère municipale sous la précédente Majorité, et candidate sur le Canton de Brive Nord Ouest, soutenue par Bernard MURAT, je soutiens sans réserve la position de l'ancien Sénateur-Maire de Brive qui a été le premier à intervenir sur ce dossier et vous a informé de ses interventions au plus haut niveau pour s'opposer à la position de Mr Nauche.

Tout d'abord, je suis pour que les patients aient le libre choix de se faire soigner dans le secteur public ou privé.

Je suis donc formellement **opposée à toute idée d'intégration ou de fusion**, comme le souhaite P. NAUCHE et ses élus, parmi lesquels Michel DA CUNHA, Maire adjoint et candidat de la Majorité municipale actuelle sur le canton Brive- Nord -Ouest.

Je soutiens par ailleurs l'idée de rapprochement des deux établissements privés (cliniques Saint Germain et des Cèdres) dans un objectif de mutualisation de leurs outils de santé. Ce rapprochement serait aussi l'occasion d'élaborer dans un second temps des coopérations avec le Centre Hospitalier, en respectant les spécificités à la fois des établissements, puis des secteurs public et privé. Dans mon esprit, qui dit "coopérations" ne veut en aucun cas dire "intégration ou fusion", mais au contraire, "complémentarité" au service des patients. Certaines coopérations mises en place sous l'ère Murat fonctionnent à la satisfaction de tous.

Enfin, comme Bernard MURAT et le Docteur Claude ROSENTHAL l'avaient proposé en son temps, je suis pour le rapprochement des deux maternités afin d'offrir, sur le site du Centre Hospitalier, des offres de soin et d'accompagnement complémentaires et de haut de gamme au service de la femme et la maman.

Monsieur le Président, en résumé, je suis très clairement opposée au projet que Philippe NAUCHE veut imposer aux personnels de santé et aux patients, car il porte atteinte d'une part à la pérennité du service public (et par conséquent au personnel hospitalier), et d'autre part, à l'idée que j'ai de la liberté pour chaque citoyen de pouvoir choisir le secteur et les services de santé qu'il souhaite.

C'est la raison pour laquelle, je crois davantage à une offre de qualité, par la complémentarité, les coopérations, et non par l'intégration et la fusion au frais des contribuables.

Je souhaite que vous dénonciez publiquement la position des candidats soutenus par Mr Nauche qui sont solidaires de sa politique en particulier pour l'avenir de Brive la Gaillarde..

Vous souhaitant une bonne réception, veuillez agréer, Mr le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Annie Fernandez

Copie à : Dr IDRISSE Hôpital de Brive la Gaillarde- Mme BIELLI-NADEAU Directrice clinique Les Cèdres

Le 08 mars 2011

Christophe VERMEULEN  
Objatois,  
47 ans , père d'une fille,  
Cadre SNCF  
Candidat Titulaire  
aux élections cantonales  
pour le canton d'Ayen



Christelle AUZELOUX  
Yssandonnaise,  
33 ans, mère de 2 filles,  
Infirmière  
Candidate Remplaçante  
aux élections cantonales  
pour le canton d'Ayen

Au collectif de défense de l'hôpital public de Brive.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous assurons de notre soutien dans votre combat contre le projet de rapprochement entre l'hôpital de Brive et la Clinique Saint Germain. Nous ne pouvons accepter que le projet d'un établissement privé à but lucratif soit financé par de l'argent public.

Le droit à la santé pour tous ne doit pas dépendre d'une logique marchande et concurrentielle. Les incohérences de ce projet sont directement liées aux conséquences de la loi HPST qui veut privatiser la santé aux dépens des usagers qui ne peuvent pas payer les suppléments d'honoraires...

Dans le cadre de notre mandat si nous sommes élus, nous nous efforcerons à chaque instant de défendre les services publics, notamment en matière de santé. Il faut permettre à tous d'avoir accès aux soins avec une égalité de traitement et nous sommes contre une médecine à deux vitesses qui laisseraient des patients sur le bord de la route faute de trouver une médecine efficace, adaptée, de proximité et sans marchandisation de leur santé.

Cordialement  
Le Candidat  
Christophe Vermeulen

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Vermeulen', written in a cursive style.

Corrèze Terre de Gauche  
17 av du 11 Novembre  
19 100 BRIVE

Brive le 09 mars 2011

à Collectif de défense  
de l'Hôpital Public de Brive

Cher(e)s ami(e)s.

Nous accusons réception de votre courrier relatif à la défense de l'hôpital public de Brive et nous nous félicitons de votre démarche.

Comme nous en avons eu l'occasion de vous le dire, tout en participant au comité de défense de l'hôpital de Brive et en vous laissant la possibilité d'intervenir lors de notre repas débat du 5 mars, nous sommes totalement solidaire de votre demande considérant que la défense du service public de santé ne saurait répondre au mariage de la carpe et du lapin, l'accès au soins devant être, de notre point de vue, égalitaire pour chacun des patients quelles que soit leurs conditions sociales.

En clair et en réponse aux questions qui nous sont posées en tant que candidats:

- Nos sommes contre l'introduction du privé et quelles qu'en soient les formes, dans l'hôpital public
- Nous sommes partisans de l'abrogation de la loi Bachelot source du démantèlement de l'hôpital public au seul profit du privé, du système assurantiel, avec des conséquences dramatiques pour les malades.

Nous avons également pris bonne note de l'organisation d'une journée nationale d'action le 02 Avril 2011 et à cet effet nous saurons prendre toute notre part dans la réussite de celle-ci.

Veillez agréer, cher(e)s ami(e)s l'assurance de salutations distinguées.

Les candidats "Corrèze terre de gauche"

Véronique SEILLE et Philippe TILLET pour Brive Centre

Claude GOUMY et Ghislaine BORDAS pour Brive Nord-ouest

*P/ Les candidats.*

